Nations Unies TD/B/72/2

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
30 septembre 2025
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Soixante-douzième session
Genève, 24-28 novembre 2025
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Activités de la CNUCED à l'appui de l'Afrique

Rapport de la Secrétaire générale de la CNUCED*

Résumé

Le présent rapport rend compte des principales activités menées par la CNUCED à l'appui du développement durable en Afrique entre mai 2024 et avril 2025. Ces activités sont classées par thème, correspondant à quatre des aspirations exprimées par l'Union africaine dans l'Agenda 2063, à savoir une croissance inclusive et un développement durable, l'intégration régionale, un développement axé sur les populations, notamment les femmes et les jeunes, et l'intégration dans l'économie mondiale. Des dépenses qu'elle a engagées au titre de projets en 2024, la CNUCED a consacré 26 % à ces activités, ce qui représentait un montant de 15 424 304 dollars en février 2025.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.

GE.25-15580 (F) 201025 211025

Merci de recycler

I. Introduction

1. En 2015, les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté l'« Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons », dans lequel ils disaient aspirer à une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable ; à un continent intégré, uni sur le plan politique et reposant sur les idéaux du panafricanisme et sur la vision de la renaissance de l'Afrique ; à une Afrique dont le développement est axé sur les populations et s'appuie notamment sur le potentiel des Africains, en particulier des femmes et des jeunes, et qui prend soin des enfants ; à une Afrique qui serait un acteur et un partenaire fort, uni, résilient et influent sur la scène mondiale. La CNUCED est chargée d'aider les pays africains à mener à bien l'Agenda 2063[1]. Le présent rapport rend compte des principales activités menées par la CNUCED à l'appui du développement durable en Afrique entre mai 2024 et avril 2025.

II. Principales activités

A. Croissance inclusive et développement durable

2. Pendant la période considérée, la CNUCED a mis ses capacités de recherche et d'analyse et ses moyens de coopération technique au service d'une croissance inclusive et d'un développement durable dans les pays africains.

3. ***Rapport 2024 sur le développement économique en Afrique − Libérer le potentiel commercial de l'Afrique : Stimuler les marchés régionaux et réduire les risques.*** Dans le Rapport, la CNUCED réfléchissait à la manière dont les pays africains pourraient devenir plus résilients face à des chocs interconnectés, d'ordre politique, économique, énergétique, technologique et climatique. Elle insistait sur la nécessité de renforcer le commerce intra-africain, de réaliser des investissements stratégiques dans les infrastructures de transport et de technologie, d'entreprendre des réformes économiques plus audacieuses et de mieux utiliser les nouveaux outils financiers. Une analyse des vulnérabilités du continent dans six grands domaines (économie, gouvernance, connectivité, société, énergie et climat) montrait qu'il était urgent de diversifier les économies, d'intégrer les chaînes d'approvisionnement à haute valeur ajoutée et d'améliorer le climat d'affaires, en particulier pour les petites entreprises. La présentation du Rapport a été faite à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en présence du Ministre du commerce, de l'industrie et de la promotion des petites et moyennes entreprises (PME), et a été suivie d'un dialogue de haut niveau avec le Premier Ministre du pays (février 2025).

4. ***Rapport 2024 sur les pays les moins avancés : Mettre les marchés du carbone au service du développement.*** Dans le Rapport, la CNUCED réfléchissait à la manière dont les marchés du carbone permettraient de concilier la croissance économique et l'action climatique dans les pays les moins avancés (PMA) et de mobiliser des capitaux pour le développement durable. Les marchés du carbone étaient prometteurs, mais ne remplaçaient pas l'aide publique au développement, ni le financement de l'action climatique. Néanmoins, ils offraient un moyen de faciliter les transformations structurelles vertes et la réalisation des objectifs mondiaux de réduction des émissions de carbone dans les PMA (dont les trois quarts se trouvent en Afrique). La CNUCED invitait les PMA à formuler des orientations, proactives et indépendantes, au sujet des marchés du carbone, et recommandait aux partenaires de développement de les aider à faire figurer des dispositions relatives aux marchés du carbone dans leurs stratégies de transformation structurelle et d'appliquer le principe des responsabilités communes, mais différenciées aux règles multilatérales qui régissent les marchés du carbone.

5. **Commerce, pauvreté et inégalités.** Dans le cadre de ses travaux visant à aider les pays vulnérables à renforcer leurs politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités et à parvenir à une croissance inclusive, la CNUCED a publié deux rapports sur la lutte contre la pauvreté et les inégalités, l'un concernant le Burkina Faso et l'autre, la République-Unie de Tanzanie. Ces rapports rendent compte des tendances récentes, contiennent une analyse des

[1] TD/541/Add.2.

mesures de lutte contre la pauvreté et les inégalités qui ont fait leur preuve et fournissent des recommandations. Ils ont été établis à partir des observations formulées et des discussions tenues au cours des séminaires qui ont été organisés avec les Missions permanentes du Burkina Faso et de la République-Unie de Tanzanie et auxquels ont participé des fonctionnaires de différents ministères, des universitaires et des représentants de la société civile (janvier et avril 2024). Au Tchad, la CNUCED et la Mission permanente du Tchad ont organisé un séminaire sur les politiques et initiatives de réduction de la pauvreté et des inégalités, qui a permis des échanges de vues entre des représentants de l'État, de la société civile et du secteur privé et des experts de la CNUCED (février 2025).

6. **Réunion d'experts sur la réduction de la pauvreté.** En coopération avec le Département des affaires économiques et sociales et la Banque mondiale, la CNUCED a organisé une réunion d'experts sur l'objectif de développement durable (ODD) nº 1, dans le cadre de la préparation du forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui avait pour thème « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes ». Cette manifestation parallèle a rassemblé une cinquantaine d'experts issus d'organisations internationales, de la société civile et du monde universitaire (mai 2024). La CNUCED a souligné l'importance du commerce et du financement dans la réduction de la pauvreté ; elle s'est intéressée à la manière de renforcer les liens entre le commerce et la réduction de la pauvreté, de rendre la croissance et le développement plus inclusifs, et de mobiliser un financement suffisant à un coût abordable pour le développement durable.

7. **Aide l'élaboration des politiques de développement aux Comores.** Aux Comores, la CNUCED a organisé un atelier au cours duquel le profil de vulnérabilité du pays et une étude de l'impact de la Zone de libre-échange continentale africaine sur les perspectives nationales de transformation structurelle ont été validés. À l'issue de cet atelier, un plan d'action visant à corriger les principaux facteurs de vulnérabilité des Comores et à les accompagner dans leur reclassement dynamique hors de la catégorie des PMA (octobre 2024) a été établi. La CNUCED aidera les Comores à mettre en œuvre ce plan d'action en 2025.

8. **Évaluations du déficit de capacités productives nationales.** Pendant la période considérée, la CNUCED a évalué le déficit de capacités productives dans trois pays et formulé des recommandations en conséquence, à des fins de transformation structurelle et de développement durable[2]. Elle a établi des programmes complets de renforcement des capacités pour cinq pays[3], dont trois ont approuvé le leur officiellement. Ces programmes, pluriannuels, sont élaborés à partir des évaluations des capacités productives nationales et visent à lever les obstacles au développement et à aider les pays à exploiter leurs avantages comparatifs. La CNUCED a rédigé des projets de plan d'exécution pour les programmes de six pays[4] et des propositions de projets au titre du volet « agriculture et diversification » du programme pour l'Éthiopie. Quatre ateliers de renforcement des capacités productives ont été organisés au Mozambique et au Zimbabwe, deux pour les décideurs et deux pour les statisticiens. Les participants ont déclaré que ces ateliers leur avaient appris à mieux utiliser l'indice des capacités productives de la CNUCED pour lever les obstacles au développement.

9. **Programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola : Train for Trade II.** À la fin du programme, en 2023, la CNUCED a contribué à une évaluation indépendante et présenté un rapport final (juin 2024). Le programme Train for Trade II a renforcé les compétences de 3 301 Angolais (dont 34 % de femmes) et amélioré la coordination et l'exécution des politiques d'appui à la diversification et à la transformation structurelle. Pendant la période d'application du programme, les exportations non pétrolières de l'Angola ont augmenté de 6,7 % en termes réels, leur part dans les exportations totales passant de 7,9 % en 2016 à 9,7 % en 2023, selon les données de la CNUCED.

10. **Encourager la création de valeur dans la production de produits de base.** La CNUCED aide les pays tributaires des produits de base à créer davantage de valeur et à mettre

[2] Malawi, Mozambique, Zimbabwe.
[3] Angola, Malawi, Mozambique, Nigéria, Zimbabwe.
[4] Éthiopie, Kenya, Malawi, Nigéria, Zambie, Zimbabwe.

leurs ressources au service de leur développement. En 2024, à la quinzième session de la Réunion d´experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, des experts africains issus du secteur public et du secteur privé ont échangé des idées et fait connaître leurs meilleures pratiques pour la création de valeur ajoutée aux niveaux national et régional. En ce qui concernait les minéraux critiques, la CNUCED a participé à deux manifestations organisées en Afrique, à savoir la réunion du Groupe d'experts sur les minéraux critiques africains dans le contexte de la politique commerciale et la deuxième réunion du Groupe du Secrétaire général chargé de la question des minéraux critiques pour la transition énergétique. La CNUCED procédera à une évaluation rapide de la capacité de diversification et de création de valeur ajoutée en Afrique australe. Ce projet, d'une durée d'un an, aura pour objet de fournir à trois pays[5] des informations détaillées et une analyse approfondie des nouveaux biens et services pouvant contribuer à la diversification économique à l'intérieur ou à la périphérie de la chaîne de valeur des minéraux critiques pour la transition énergétique, de réfléchir à la manière de favoriser cette diversification, de faciliter l'adoption de stratégies nationales en faveur d'une croissance inclusive et durable, axées sur l'exploitation des minéraux critiques et la diversification économique et soucieuses des incidences sociales et environnementales.

11. **Concurrence et protection du consommateur.** Depuis 2019, grâce au financement apporté par le Portugal, la CNUCED apporte son aide aux pays africains lusophones dans les domaines de la concurrence et de la protection du consommateur, en vue d'une meilleure application du droit et d'un renforcement des mécanismes pertinents. Le projet met en relation des experts de divers horizons (autorités de la concurrence, organismes de réglementation et universités), prévoit la participation à des séminaires et des réunions de groupes de travail de la CNUCED et favorise la coopération bilatérale entre l'Angola, le Brésil, Cabo Verde, le Mozambique et le Portugal, ainsi que la collaboration régionale avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Commission fédérale du commerce des États-Unis d'Amérique. Les activités de renforcement des capacités ont consisté en un séminaire sur la protection du consommateur et le commerce électronique, qui a été organisé avec la Commission fédérale du commerce à Cabo Verde (juillet 2024) et a réuni 50 personnes (dont 55 % de femmes) ; un webinaire sur les Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur et les principes fondamentaux relatifs aux droits des consommateurs à l'information, à la santé, à la sécurité et à la durabilité (décembre 2024) ; un webinaire sur l'application du droit de la concurrence (décembre 2024). Les activités d'appui en cours d'exécution consistent en des activités de promotion de la concurrence, à Cabo Verde, des examens de la législation, en Guinée-Bissau, et l'apport d'une assistance technique, au Mozambique, pour l'élaboration d'un programme de clémence. Un examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence de l'Égypte a été réalisé en juillet 2024. La CNUCED et l'Autorité égyptienne de la concurrence ont fait connaître les recommandations établies à l'issue de cet examen aux acteurs concernés, au cours d'une manifestation organisée au Caire en décembre. En outre, l'Agence égyptienne de protection du consommateur a été ajoutée à la Carte mondiale de la protection du consommateur de la CNUCED et a demandé à bénéficier d'activités de renforcement des capacités et de formations pour développer ses compétences opérationnelles. Un examen collégial volontaire du droit et de la politique de la protection du consommateur de l'Angola a été effectué en 2025.

12. **Promotion et facilitation de l'investissement.** Depuis 2024, la CNUCED, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, met en œuvre un projet du Compte de l'ONU pour le développement visant à renforcer les capacités de promotion et de facilitation des investissements qui contribuent à la transition énergétique dans cinq pays africains. L'objectif est de rendre des organismes de promotion de l'investissement capables de concevoir des stratégies d'investissement en faveur de la transition énergétique et d'aider les parties prenantes à recenser et développer les possibilités d'investissement dans le domaine de l'énergie durable[6]. En 2024, la CNUCED a organisé des consultations avec les parties prenantes dans les pays bénéficiaires. Aux Seychelles,

[5] Namibie, République démocratique du Congo, Zambie.

[6] Éthiopie, Malawi, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Seychelles.

la CNUCED a lancé un projet de guide d'investissement, axé sur l'énergie, et une étude sur une centrale photovoltaïque flottante, qui devraient servir de références à d'autres petits États insulaires en développement. Actuellement, des projets de documents stratégiques, y compris des plans d'action pour les organismes de promotion de l'investissement, font l'objet d'un examen collégial et de consultations avec les bénéficiaires, et des ateliers nationaux de formation à la structuration de projets de transition énergétique susceptibles d'être financés et présentés à des partenaires et investisseurs potentiels sont en cours de préparation. En 2024, la CNUCED, en collaboration avec l'Alliance mondiale des zones économiques spéciales, a publié un rapport sur les pratiques durables desdites zones, qui couvrait six pays[7].

13. **Investissements dans la santé.** La CNUCED s'est employée à promouvoir l'investissement dans la production locale et régionale de produits pharmaceutiques, notamment dans trois rapports : *Building the Case for Investment in Local Pharmaceutical Production in Africa: A Comprehensive Framework for Investment Policymakers*, qui met en évidence l'intérêt d'une production locale pour l'accès aux médicaments, la sécurité sanitaire stratégique et le développement économique, et présente les avantages et les difficultés de produire localement ; *Attracting Pharmaceutical Manufacturing to Africa's Special Economic Zones*, qui montre que, dans de bonnes conditions, les zones économiques spéciales peuvent rendre la production locale de produits pharmaceutiques plus intéressante financièrement ; *Addressing the pain points for vaccine manufacturing investments in Africa*, qui fait la synthèse des enseignements tirés des projets récents qui encourageaient la fabrication de vaccins sur le continent.

14. **Entrepreneuriat.** Par l'intermédiaire du programme Empretec, la CNUCED veille au renforcement des capacités et au développement des microentreprises, des PME et des start-up. En décembre 2024, environ 5 000 entrepreneurs (49,4 % de femmes) avaient suivi les services de formation proposés par 11 centres Empretec[8]. À la onzième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et le développement durable (septembre-octobre 2024), quatre intervenants ont dit qu'il fallait créer un environnement favorable aux entreprises et ont décrit les projets menés et les difficultés rencontrées dans leurs pays respectifs[9]. La CNUCED a organisé une réunion en ligne au cours de laquelle les participants ont réfléchi à la manière d'utiliser le pouvoir d'influence et la résilience des microentreprises et des PME pour progresser plus rapidement sur la voie du développement durable et mettre fin à la pauvreté dans un contexte de crises multiples. Des orateurs de quatre pays[10] ont notamment débattu de la transition numérique et de la requalification dans les microentreprises et les PME, des femmes dans le secteur de la logistique et des modes de financement novateurs (Journée des microentreprises et des PME, juin 2024).

15. **Comptabilité et publication.** La CNUCED a continué de s'employer à faire mieux connaître les pratiques de publication d'informations sur la durabilité, dans le cadre d'ateliers de renforcement des capacités, de services d'assistance technique et d'activités d'appui aux partenariats régionaux. En collaboration avec l'International Federation of Accountants, le Conseil international des normes de durabilité et la Fédération panafricaine des comptables, la CNUCED a participé à un atelier que le Partenariat régional africain avait organisé à Yaoundé à l'intention de plus de 70 parties prenantes et qui visait à accélérer l'adoption des normes internationales de durabilité et à améliorer la publication d'informations sur la durabilité dans toute l'Afrique (septembre 2024). Au Cameroun et au Nigéria, la CNUCED a réalisé des évaluations en s'appuyant sur le guide pratique pour le développement de la comptabilité, lequel permet d'évaluer les cadres réglementaires, les capacités institutionnelles et l'adhésion aux normes internationales de publication d'informations concernant la situation financière et la durabilité et fournit des orientations sur la manière de renforcer les écosystèmes nationaux d'information et de diffuser les pratiques de publication d'informations sur la durabilité. À Lagos, la CNUCED, en collaboration avec le Conseil d'information financière du Nigéria, a organisé une session de formation des formateurs pour

[7] Afrique du Sud, Angola, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Maroc.

[8] Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Éthiopie, Gambie, Kenya, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda.

[9] Afrique du Sud, Angola, Gambie, Kenya.

[10] Afrique du Sud, Botswana, Kenya, Nigéria.

apprendre à des professionnels comment aider les microentreprises et les PME à adopter les meilleures pratiques comptables, à tirer parti des outils électroniques de simplification de la comptabilité et à améliorer la transparence financière (décembre 2024). En étendant cette formation, le Conseil d'information financière du Nigéria peut inciter les microentreprises et les PME à une plus grande discipline financière, de manière qu'elles se conforment aux exigences réglementaires et aient un meilleur accès au financement et à l'investissement.

16. **Facilitation des affaires.** Les plateformes d'administration en ligne de la CNUCED, destinées à faciliter le commerce et l'investissement, concourent à simplifier et à automatiser les procédures administratives. Pendant la période considérée, 11 pays ont bénéficié d'une aide en la matière[11].

17. **Examens de la politique de transformation de la production.** Pendant la période considérée, la CNUCED a contribué, par ses travaux d'analyse, à l'examen de la politique de transformation de la production du Togo. Le rapport d'examen (*Examen des politiques de transformation économique du Togo*) a été publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques et tendait à déterminer les options et les moyens d'action envisageables pour faciliter la transformation structurelle, compte tenu des atouts du pays, de son potentiel de modernisation et de ses priorités.

18. **Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE).** Le programme SYGADE a continué de faciliter la gestion de la dette publique. Le logiciel SYGADE, déjà adopté par 24 pays africains, permet d'améliorer la collecte, la validation et la communication des données relatives à la dette, ce qui facilite l'analyse de la viabilité de la dette et l'élaboration de stratégies d'endettement à moyen terme. Dans plusieurs pays, il offre un moyen de se connecter à des systèmes intégrés de gestion financière pour une meilleure gestion de trésorerie et garantit la publication d'informations sur les flux de dette en temps voulu. Des services de renforcement des capacités et d'appui ont continué d'être fournis. Ils ont pris la forme, en Côte d'Ivoire et en Mauritanie, d'une formation conjointe à l'administration des bases de données, pour la bonne maintenance et la sécurité des données ; à Djibouti, d'une aide à la diffusion des données sur la dette selon les conventions et directives internationalement acceptées ; en Guinée équatoriale et au Niger (qui vient de rejoindre le programme SYGADE), d'une aide à la structuration des fonctions et des tâches dans les manuels de procédure, pour une gestion plus efficiente de la dette ; au Gabon, d'une formation à l'enregistrement des titres de créance ; en Guinée, d'un renforcement des capacités pour l'analyse de la composition de la dette et l'établissement d'indicateurs de la dette ; en Mauritanie, d'une aide à la validation des données relatives à la dette ; au Niger, d'une aide à la création d'une base de données. Les demandes d'ordre technique et les questions émanant des pays ont été traitées par le service d'assistance conformément aux accords de maintenance conclus avec la CNUCED[12]. La prochaine version (version 7) du logiciel SYGADE sera lancée en 2025, d'abord en Zambie.

19. **Évaluations de l'état de préparation au commerce électronique.** La CNUCED fournit des conseils pratiques aux pays africains afin de les aider à créer les conditions et les écosystèmes nécessaires à l'émergence d'un commerce électronique inclusif. Des 41 évaluations achevées ou en cours, 22 concernent l'Afrique. Il s'agit d'évaluations nationales et de deux évaluations régionales, l'une de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'autre, de l'UEMOA. En Algérie, avec le concours financier de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), un projet d'évaluation a été soumis aux parties prenantes pour observations en juin 2024 ; l'évaluation finale a été validée au cours d'un atelier organisé dans le pays en mars 2025. Au Zimbabwe, avec le concours financier de la République de Corée, l'évaluation finale a été validée à Bulawayo et Harare (novembre 2024). Des ateliers de lancement seront organisés dans les pays concernés pour chacun des rapports d'évaluation en 2025.

20. **Stratégies et plans d'action nationaux et régionaux en faveur du commerce électronique.** La CNUCED a continué de collaborer avec plusieurs pays africains à l'élaboration de stratégies nationales de commerce électronique. En Côte d'Ivoire, la stratégie

[11] Angola, Bénin, Burundi, Cameroun, Gambie, Kenya, Lesotho, Mali, Nigéria, Togo, Zimbabwe.
[12] Par exemple, l'Angola, l'Éthiopie et la Zambie.

de commerce électronique, élaborée sous la direction du Ministère du commerce, de l'industrie et de la promotion des PME et avec le concours financier du Royaume des Pays-Bas, a été approuvée en juin 2024. Un plan d'exécution a été défini et des discussions sont en cours avec les donateurs au sujet de son application. Au Ghana, la CNUCED a présenté un projet de stratégie de commerce électronique (novembre 2024), élaboré en collaboration avec le Ministère du commerce, de l'agro-industrie et de l'industrie, dans le cadre du projet d'aide à la transformation numérique dirigé par le Fonds commun pour les ODD et auquel d'autres entités des Nations Unies participent. Des consultations avec les autorités nationales se tiendront en 2025. Au Malawi, la CNUCED a élaboré, avec le concours financier du Royaume des Pays-Bas, un plan d'action pour le commerce électronique, qui sera lancé à Lilongwe en 2025. En Mauritanie, conformément aux recommandations faites à l'issue de l'évaluation de l'état de préparation au commerce électronique, la CNUCED a commencé d'aider à l'élaboration d'une stratégie nationale de commerce électronique, en collaboration avec le Ministère de la transformation numérique, de l'innovation et de la modernisation de l'administration et avec le concours financier de la GIZ. La CNUCED a continué de contribuer à l'application effective des recommandations formulées dans les évaluations de l'état de préparation au commerce électronique et à l'exécution des stratégies de commerce électronique par l'intermédiaire du mécanisme d'appui à la mise en œuvre. En outre, elle a mis au point un outil Web pour le suivi des réformes dans le domaine du commerce électronique. Un atelier de renforcement des capacités a été organisé en marge de la septième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique. Des représentants de 14 pays africains[13] et de cinq communautés régionales[14] ont participé à des débats sur la préparation au commerce électronique et sur le suivi des réformes dans le commerce électronique (mai 2024). Leur participation en présentiel a été rendue possible grâce au soutien de la Banque africaine d'import-export. La CNUCED a fait une présentation et reçu des demandes officielles d'assistance pour la réalisation d'évaluations, notamment au Kenya et en Mauritanie.

21. ***Digital Economy Report: Shaping an Environmentally Sustainable and Inclusive Digital Future*** **(Rapport sur l'économie numérique : Façonner un avenir numérique respectueux de l'environnement et ouvert à tous).** Dans le rapport, la CNUCED insistait sur la nécessité d'adopter des stratégies durables tout au long du cycle de vie du numérique, compte tenu de l'impact environnemental de plus en plus important de l'extraction des minéraux bruts, de la production d'appareils, de la consommation d'énergie et de la production de déchets. Elle considérait que les pays africains riches en ressources minérales pouvaient devenir la locomotive de la diversification économique et du développement du continent, en intégrant la chaîne de valeur de la transition numérique. Cependant, elle prenait acte de l'existence de problèmes structurels tels que l'exportation de ressources à faible valeur ajoutée et la dépendance économique persistante à l'égard des importations à forte valeur ajoutée. De nombreux pays africains étaient de plus en plus exposés au problème des déchets électriques et électroniques et aux risques climatiques, ce qui rendait de plus en plus difficile pour eux de parvenir à la durabilité et de se servir des techniques numériques à des fins d'atténuation et d'adaptation. La présentation du Rapport a eu lieu au cours d'une manifestation conjointe avec la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba (septembre 2024), et a été suivie d'une réunion-débat à laquelle ont participé plus de 180 personnes (dont 36 % de femmes).

22. **Science, technologie et innovation.** Pendant la période considérée, la CNUCED a publié, à l'intention de la Zambie, une évaluation de la technologie du biogaz suivant une nouvelle méthode. Il en ressortait que la technologie du biogaz présentait de grands avantages économiques, sociaux et environnementaux et peu de risques lorsqu'elle était utilisée à petite échelle, ce qui laissait envisager de l'adopter plus largement. Dans le cadre du projet « Des parcs scientifiques, technologiques et d'innovation pour un développement durable :

[13] Bénin, Côte d'Ivoire, Égypte, Kenya, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Niger, Ouganda, Sénégal, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

[14] Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), CEDEAO, Autorité intergouvernementale pour le développement, Union douanière d'Afrique australe, Communauté de développement de l'Afrique australe.

faire mieux connaître les politiques et les pratiques dans certains pays d'Asie et d'Afrique », financé par le Fonds subsidiaire à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la CNUCED a fait le point sur ces parcs au Ghana et au Mozambique. Elle a souligné que le Ghana était le leader régional dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et a mis en évidence les obstacles systémiques à l'efficacité et à l'expansion des parcs, notamment les délais d'application des décisions, le défaut de sensibilisation de la population et le manque de financement. En ce qui concernait le Mozambique, elle a mentionné le potentiel de croissance de l'écosystème des parcs et les problèmes posés par l'insuffisance des infrastructures, le déficit de financement et le manque de coordination des parties prenantes. Les pays africains ont continué de bénéficier du programme de coopération « Crop Watch », qui relevait de la Commission de la science et de la technologie au service du développement[15]. Ce programme utilise des données satellitaires pour surveiller l'état des cultures et les recoupe avec d'autres données relatives aux sécheresses, aux ravageurs et aux maladies pour une meilleure gestion des exploitations agricoles. Il permet aux pays en développement d'accéder aux données et de recevoir une formation.

23. **Statistiques relatives à l'économie numérique.** En 2024, la CNUCED et le Fonds monétaire international ont organisé conjointement deux ateliers régionaux de formation et de renforcement des capacités à Maurice et en République-Unie de Tanzanie, afin d'améliorer l'offre de statistiques officielles concernant l'économie et le commerce numériques dans les pays en développement ; ces ateliers ont réuni 51 participants (19 femmes) venus de 22 pays africains.

B. Intégration régionale

24. La CNUCED aide les pays africains à mettre en place la Zone de libre-échange continentale africaine et à faire de l'intégration régionale un instrument du développement durable. Pendant la période considérée, la CNUCED a en outre soutenu les efforts d'intégration sous-régionale à l'intérieur du continent.

25. **Soutenir les stratégies nationales de mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine.** En collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la GIZ, la CNUCED a conseillé la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Malawi sur les mesures nationales à prendre pour la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment en ce qui concernait la libération du potentiel d'exportation, avec la participation des femmes et des jeunes, et le dialogue avec le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes. Il s'agissait de faire mieux comprendre les avantages et les inconvénients de la diversification des exportations, des politiques d'industrialisation, de la mobilisation des ressources intérieures et des investissements et du renforcement des capacités productives.

26. **Intégrer les PME dans les chaînes de valeur régionales.** La CNUCED, en collaboration avec des acteurs nationaux et des entités des Nations Unies, met en œuvre un projet relevant du Fonds subsidiaire à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ayant pour objet d'accroître la contribution des PME à la production et à la fourniture de biens et de services à valeur ajoutée par le renforcement des connaissances et des capacités et l'adoption de mesures incitatives et d'instruments novateurs dans six pays[16]. Pendant la période considérée, des consultations nationales ont été organisées dans quatre pays[17] dans le but de présenter le projet et d'associer les parties prenantes aux mesures déjà engagées pour accroître la participation des PME aux chaînes de valeur régionales. Les résultats de ces consultations ont servi à l'élaboration d'études d'impact, qui ont permis de déterminer, pour chaque pays, les problèmes rencontrés par les PME dans les chaînes de valeur des principaux produits ou secteurs, les obstacles nationaux et internationaux à la participation aux chaînes de valeur et la manière de mieux structurer les marchés pour promouvoir les exportations de biens et de services compétitifs vers les marchés africains.

[15] Y compris le Ghana, le Malawi, le Nigéria et la Zambie.
[16] Bénin, Burundi, Cabo Verde, Ouganda, République centrafricaine, Togo.
[17] Cabo Verde, Ouganda, République centrafricaine, Togo.

L'étude d'impact concernant Cabo Verde a été validée au cours d'un atelier national organisé à Praia (décembre 2024) ; des ateliers comparables ont été organisés en République centrafricaine et au Togo (mars et mai 2025). Des travaux préliminaires sont en cours au Bénin et au Burundi. Toujours dans le cadre du projet, une application mobile consacrée au commerce international et à l'accès des PME aux marchés ainsi qu'un outil d'analyse commerciale qui, sous la forme d'un tableur, permet de recenser les marchés d'exportation de niche, les possibilités d'accès aux chaînes de valeur et les options de diversification, ont été créés.

27. **Inventaire des technologies numériques et des nouveaux modes de financement pouvant contribuer à l'intégration des PME dans les chaînes de valeur régionales.** Dans le cadre de sa collaboration de recherche avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, la CNUCED contribue à la conception et à la mise en œuvre de politiques qui aideront les microentreprises et les PME de quatre pays de la Zone de libre-échange continentale africaine à participer aux chaînes de valeur régionales, notamment par le repérage d'éventuels marchés de niche et l'exploitation des technologies numériques et des nouveaux modes de financement[18]. En Éthiopie, sur la base des analyses contenues dans des éditions du *Rapport sur le développement économique en Afrique*, la CNUCED a cherché à déterminer les besoins en matière de renforcement des capacités dans les domaines des technologies numériques et de l'innovation financière et les possibilités pour les microentreprises et les PME de participer au commerce régional des services.

28. **Initiative en faveur de la transparence réglementaire des mesures non tarifaires.** La CNUCED a publié une étude sur les mesures non tarifaires et l'intégration réglementaire dans la Zone de libre-échange continentale africaine. Il en ressortait qu'une meilleure gestion des mesures non tarifaires pourrait générer un gain de 7,1 milliards de dollars par an. Selon les estimations, les mesures non tarifaires faisaient augmenter les coûts commerciaux en moyenne de 13 % dans le secteur agro-alimentaire et de 5 % dans le secteur manufacturier. Les plus lésés étaient les microentreprises et les PME, et, parmi les chefs d'entreprise, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine impose la transparence des dispositions régissant la coopération douanière, l'assistance administrative mutuelle, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce et la facilitation du commerce. La CNUCED, en tant que principale organisation chargée de recueillir des données sur les mesures non tarifaires, collabore avec le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine en vue du respect de l'obligation de transparence et de l'élimination des obstacles non nécessaires au commerce. La collecte de données a été menée à bonne fin dans quatre pays en 2024 et devrait prendre fin dans trois pays en 2025 ; des données auront alors été recueillis dans 30 pays.

29. **Suppression des obstacles non tarifaires dans la Zone de libre-échange continentale africaine.** La CNUCED, en partenariat avec les États membres de la Zone de libre-échange continentale africaine, a mis au point un système de notification, de suivi et d'élimination des obstacles non tarifaires. Lancé en 2019 par des chefs d'État africains, ce système en ligne permet au secteur privé, en particulier aux microentreprises, aux PME, aux commerçants informels, aux entrepreneuses et aux jeunes entrepreneurs de signaler les obstacles au commerce intra-africain, que les coordonnateurs nationaux formés par la CNUCED s'efforceront ensuite de lever. Avec l'appui de la CNUCED, ce système a permis de supprimer plusieurs obstacles non tarifaires. L'année 2024 a vu le nombre des utilisateurs enregistrés augmenter de 41 %, passant de 931 à 1 408, et les nouvelles inscriptions atteindre le nombre sans précédent de 477. Afin d'améliorer l'expérience d'utilisateur et de faciliter la notification, la CNUCED a aidé le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine à mettre au point une application de notification qui fonctionne par téléphonie mobile et qui permet une plus grande réactivité du secrétariat. Cette application a été lancée au Forum Biashara Afrika à Kigali (octobre 2024). La CNUCED a détaché un expert auprès du secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine pour épauler le Groupe de la coordination chargé des obstacles non tarifaires et aider au renforcement des capacités des coordonnateurs nationaux et à la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation.

[18] Éthiopie, Malawi, Ouganda, République-Unie de Tanzanie.

30. **Accords internationaux d'investissement.** La CNUCED, en tant que membre de l'équipe spéciale travaillant avec le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine sur le Protocole sur les investissements et sur l'annexe relative au règlement des différends entre investisseurs et États, fournit des services d'appui et d'assistance technique. L'Union africaine a adopté le Protocole sur les investissements et des négociations sont en cours au sujet de l'annexe. La CNUCED a aidé le secrétariat du COMESA à mettre l'Accord d'investissement du COMESA en conformité avec le Protocole sur les investissements et à recenser les meilleures pratiques depuis la dernière révision dudit Accord en 2017 (mai-octobre 2024). Au cours d'un atelier organisé au Caire, les représentants de pays ont débattu des propositions de modification de l'Accord et établi un plan d'action ; la CNUCED a présenté un rapport sur les traités bilatéraux d'investissement conclus par les États membres du COMESA. En partenariat avec l'Organisation de coopération économique du groupe des huit (D-8), y compris l'Égypte et le Nigéria, la CNUCED a organisé un atelier de renforcement des capacités à l'intention des fonctionnaires des États membres de ladite Organisation sur des questions touchant les accords internationaux d'investissement et leurs conséquences pour le développement durable (mai 2024).

31. **Facilitation du commerce.** La CNUCED assiste le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine et plusieurs organisations régionales dans la mise en œuvre et la gestion des mesures visant à faciliter le commerce. Dans le cadre d'un projet de suppression des obstacles non tarifaires, d'amélioration de la transparence réglementaire et de promotion de la diversification industrielle dans la Zone de libre-échange continentale africaine, financé par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, la CNUCED appuie la circulation et le transit des marchandises dans les principaux couloirs commerciaux, notamment en définissant la marche à suivre pour l'élaboration et l'application d'une stratégie de coopération entre les organismes présents aux frontières. Grâce au financement de la Banque africaine de développement, la CNUCED met en œuvre un projet de renforcement des capacités nécessaires à la connectivité et à la facilitation du commerce entre les pôles commerciaux de la CAE. Les outils de suivi de la facilitation du commerce seront mis à jour dans trois pays[19], de nouveaux outils de suivi seront mis en place dans les autres pays membres de la CAE, un outil de suivi régional sera créé pour accélérer les réformes nécessaires et une plateforme de formation régionale sera mise à la disposition des comités nationaux de facilitation des échanges des pays membres de la CAE. Les portails d'information commerciale seront dotés de nouvelles fonctionnalités. De plus, la CNUCED met en place, avec le financement de la Banque mondiale, un programme en ligne d'autonomisation des comités nationaux de facilitation des échanges de la CEDEAO.

C. Développement axé sur les populations, notamment les femmes et les jeunes

32. Pendant la période considérée, la CNUCED a mené des activités visant à soutenir le développement axé sur les populations, en accordant une attention particulière aux questions de genre.

33. **Cours en ligne sur le commerce et le genre.** La CNUCED a dispensé un cours en ligne sur le commerce et le genre. Centré sur les mesures non tarifaires, ce cours visait à apprendre aux décideurs, aux universitaires et aux représentants de la société civile comment analyser l'interaction entre le commerce et le genre et à les inciter à tenir compte des questions de genre dans les politiques, les travaux de recherche et les activités de sensibilisation (juin-juillet 2024). Le cours a été suivi par 170 parties prenantes (58 % provenant de 26 pays africains) et 87 % des participants l'ont considéré comme un moyen « extrêmement efficace ou très efficace » de mieux comprendre l'interaction entre le commerce et le genre dans le contexte des mesures non tarifaires.

34. **Promouvoir l'entrepreneuriat des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.** Plusieurs centres Empretec en Afrique proposent une formation et une aide à l'entrepreneuriat aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées. En Gambie, le centre

[19] Kenya, Ouganda, Rwanda.

Empretec, financé par la Banque africaine de développement, propose des ateliers de formation aux femmes et aux jeunes, notamment dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication, des arts créatifs et de l'agriculture, dans le but d'accroître la productivité et de soutenir la croissance de l'économie rurale. Au Ghana, le centre Empretec a formé plus de 8 700 femmes et jeunes dans le cadre du projet « Ghana Jobs and Skills ». Des ateliers ont été consacrés au développement des compétences entrepreneuriales, à l'acquisition de compétences financières et à la gestion d'entreprise ; ils ont été complétés par des services de mentorat et l'octroi de subventions à 600 participants. En Afrique du Sud, le centre Empretec, hébergé par l'Agence de développement et de financement des petites entreprises, collabore avec une administration locale pour rendre les entrepreneurs handicapés plus autonomes grâce à une formation sur mesure. Les effets positifs de cette formation, sur les résultats des entreprises et sur la création d'emplois, ont déjà été mis en évidence au cours d'un webinaire. Au Zimbabwe, le centre Empretec a organisé des ateliers d'aide à l'autonomisation à l'intention de groupes de personnes handicapées, à Bulawayo et à Harare. En Ouganda, deux ateliers ont été organisés à Kampala, en collaboration avec le centre Empretec, dans le cadre de l'assistance technique fourni au Ministère des finances, de la planification et du développement économique (décembre 2024 et janvier 2025). Présents dans 14 pays africains, les centres d'action pour la jeunesse de la CNUCED soutiennent divers projets liés aux ODD et s'emploient à renforcer les communautés, à promouvoir des projets éducatifs et à donner aux jeunes entrepreneurs et aux acteurs du changement les moyens de surmonter les problèmes qu'ils rencontrent au niveau local.

35. **Initiative e-Trade for Women.** Depuis le lancement de l'initiative e-Trade for Women en 2019, les entrepreneuses africaines du secteur numérique ont été plus d'une centaine à suivre les six classes de maître organisées à leur intention. Grâce à la création de réseaux régionaux, elles peuvent se mettre en relation, travailler ensemble, apprendre les unes des autres et bénéficier de nouvelles perspectives commerciales. Parmi les 400 entrepreneuses membres de la communauté mondiale, 160 viennent de 25 pays africains ; elles sont réparties entre deux sections, l'une pour les francophones et l'autre pour les anglophones, afin de resserrer les liens. Il existe en outre une plateforme en ligne « e-Trade for Women » destinée au renforcement des compétences. La section africaine francophone a organisé une formation sur l'accès au financement que les participantes ont pu suivre à leur rythme (juillet 2024) ainsi que deux séances en direct (septembre et octobre 2024) qui ont permis aux participantes de s'informer des options de financement et de recevoir des conseils personnalisés. Un atelier de dix jours sur le commerce électronique et les entreprises numériques a été organisé à l'intention des entrepreneuses du Sud mondial, en collaboration avec le Ministère chinois du commerce et l'Academy for International Business Officials (novembre 2024). Onze entrepreneuses de cinq pays[20] ont ainsi pu participer à des conférences, à des échanges entre pairs et à des visites d'entreprises numériques de premier plan. Elles ont également participé à la septième édition de la China International Import Expo, ce qui a leur permis d'étendre leurs réseaux et de mieux connaître l'économie numérique chinoise. Une étude conjointe de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP Business School) et de l'Université de Pretoria (Afrique du Sud) a été menée afin de mettre en évidence les principaux acquis, problèmes et facteurs de réussite que les entrepreneuses, en particulier en Afrique, rencontrent dans le secteur numérique ; les résultats de cette étude figurent dans la publication *Breaking Down Barriers for Women Digital Entrepreneurs: Insights from Africa*.

36. **Collaboration de la CNUCED avec l'Université d'Okayama (Japon).** Dans le cadre de cette collaboration, des cours de recherche et des formations sont organisés conjointement à l'intention des jeunes femmes scientifiques de pays en développement. Pendant la période considérée, des chercheuses d'Afrique du Sud et du Botswana ont bénéficié du programme.

[20] Kenya, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal.

D. Intégration dans l'économie mondiale

37. Pendant la période considérée, la CNUCED a mené une série d'activités visant à promouvoir la participation des pays africains à l'économie mondiale.

38. ***World Investment Report 2024: Investment Facilitation and Digital Government* (Rapport sur l'investissement dans le monde 2024 : Facilitation de l'investissement et administration numérique).** Dans le rapport, la CNUCED relevait que les apports d'investissement étranger direct (IED) à l'Afrique avaient régressé de 3 %, à 53 milliards de dollars, en 2023 et que le montant estimatif des opérations internationales de financement de projets dans des pays africains avait diminué de 50 %, à 64 milliards de dollars, après une baisse de 20 % en 2022. Cependant, l'Afrique attirait de plus en plus de nouveaux mégaprojets mondiaux, dont six étaient estimés à plus de 5 milliards de dollars. Le projet phare était un projet d'hydrogène vert en Mauritanie, qui devait générer 34 milliards de dollars d'investissements. L'Afrique a reçu plus de 10 milliards de dollars pour le financement de projets de production d'électricité éolienne et solaire, les plus importants étant prévus en Afrique du Sud, en Égypte et au Zimbabwe. Les chaînes de valeur des véhicules électriques attiraient également les investissements étrangers. L'un des projets annoncés les plus importants était la construction d'une usine de batteries pour véhicules électriques au Maroc, pour un montant de 6,4 milliards de dollars. Les IED provenaient principalement du Royaume des Pays-Bas, de la France, des États-Unis, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Chine. La CNUCED a publié une étude sur l'évolution des IED dans les marchés émergents, en particulier en Afrique, dans laquelle elle expliquait l'intérêt pour le continent d'attirer des IED et les difficultés que cela représentait, et faisait des recommandations en conséquence. Des consultations ont été organisées avec les principales parties prenantes (octobre 2024) et l'étude précitée a été mise à jour afin d'alimenter les débats de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (juin-juillet 2025). À la demande du secrétariat du COMESA, la CNUCED analyse actuellement l'évolution des investissements dans la région afin de contribuer à l'instauration d'un climat d'investissement favorable et à l'intégration régionale. Pendant la période considérée, la CNUCED a fourni à l'Angola une assistance technique qui devait permettre au pays d'améliorer la collecte de statistiques sur les IED et de mieux connaître les normes et directives internationalement acceptées en matière de compilation de données.

39. **Examens de la politique d'investissement.** Pendant la période considérée, la CNUCED a publié deux examens de la politique d'investissement, qui portaient sur sept pays africains, et a organisé des activités de renforcement des capacités et de suivi dans 14 pays africains. L'examen de la Tunisie a été présenté au cours d'un atelier national en 2024 et publié en janvier 2025. L'examen de la politique d'investissement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale a été présenté à une réunion des parties prenantes (juillet 2024) et sera publié en 2025. La CNUCED a publié des rapports de suivi des examens de la Gambie (juillet 2024) et de la Sierra Leone (décembre 2024), et a formulé des observations sur le projet de stratégie d'investissement de la Sierra Leone. La CNUCED a organisé des activités de renforcement des capacités pour faciliter la réforme des politiques d'investissement. À la suite de l'examen de la politique d'investissement de l'UEMOA, la CNUCED a organisé deux ateliers de renforcement des capacités, l'un centré sur la promotion et la facilitation de l'investissement, à Abidjan (Côte d'Ivoire) (mai 2024), l'autre sur l'élaboration des politiques et le ciblage des investisseurs, à Casablanca (Maroc) (novembre 2024). Au titre du suivi de l'examen de la Mauritanie, des représentants d'organismes de promotion de l'investissement ont participé à un atelier régional sur les politiques de promotion et de facilitation de l'investissement, à Casablanca (novembre 2024). La CNUCED a continué de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies pour le suivi de l'examen de Cabo Verde. Pendant la période considérée, le nombre de pays africains bénéficiaires a atteint 21.

40. **Accords internationaux d'investissement.** La CNUCED a organisé une réunion d'information sur les accords internationaux d'investissement et le règlement des différends entre investisseurs et États, à l'intention du Groupe des 77 et de la Chine, en insistant sur l'influence de plus en plus grande des accords précités sur l'action climatique (octobre 2024). À la conférence annuelle de la Société africaine de droit international, la CNUCED a parlé

du rôle des accords internationaux d'investissement dans la facilitation des investissements en faveur de l'action climatique et de la transition énergétique (novembre 2024). En 2025, la CNUCED fournira une formation sur ces accords au Nigéria, examinera les traités bilatéraux d'investissement conclus par la République-Unie de Tanzanie et contribuera à l'élaboration d'un modèle d'accord international d'investissement.

41. **Facilitation du commerce.** La CNUCED a continué de fournir des services d'assistance technique et de renforcement des capacités en vue de l'application de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation des échanges et de l'exécution d'engagements régionaux ou sous-régionaux, en mettant l'accent sur l'appui aux comités nationaux de facilitation des échanges. La CNUCED a élaboré des outils d'aide à la facilitation du commerce et apporté son assistance à 42 pays africains. Elle a formé environ 500 personnes (dont 50 % de femmes). Pour s'assurer de procéder de manière coordonnée aux réformes nécessaires à la facilitation du commerce, 25 pays africains ont suivi le programme d'autonomisation des comités nationaux de la facilitation des échanges et utilisé les outils d'apprentissage proposés en ligne. La base de données de la CNUCED sur les comités nationaux de facilitation des échanges permet de consulter et de comparer les profils de comités de différentes régions, dont ceux de 48 pays africains. L'outil Web de suivi et de gestion des projets mis au point par la CNUCED est utilisé dans 15 pays africains, dans lesquels il aide les comités à coordonner les mesures de facilitation du commerce. Les portails d'information commerciale de la CNUCED, qui centralisent en ligne toutes les informations pertinentes sur les procédures d'importation, d'exportation et de transit, sont utilisés dans 10 pays africains. Une formation en ligne a été organisée à l'intention des coordonnateurs des opérations de transit (juin 2025). Dans le cadre d'un projet du Compte de l'ONU pour le développement, la CNUCED, conjointement avec d'autres entités des Nations Unies, dotera le Rwanda des capacités de définir et de mettre en œuvre des mesures de facilitation du commerce respectueuses du climat. Enfin, 29 pays africains ont participé aux débats du troisième forum mondial des comités nationaux de facilitation du commerce, qui s'est tenu en marge du Forum sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, à la Barbade, en 2024.

42. **Système douanier automatisé (SYDONIA).** Le SYDONIA est utilisé dans 39 pays africains. En 2024, des projets d'assistance technique ont été menés dans plusieurs pays africains en vue de sa modernisation, de son entretien ou de son amélioration. En Érythrée, grâce au financement du Programme des Nations Unies pour le développement, la CNUCED a engagé une mise à jour du SYDONIA World. En Guinée-Bissau, grâce au financement de la Banque africaine de développement, il sera procédé à la migration vers SYDONIA World et à la création d'un guichet unique basé sur le SYDONIA. Neuf pays[21] ont signé des accords pour la mise à niveau du SYDONIA World[22]. Le système de guichet unique est opérationnel dans six pays[23]. En 2024, au Zimbabwe, deux autres organismes publics l'ont rejoint et, en 2025, au Burundi, un projet d'amélioration du guichet unique, avec le financement de Trade Mark Africa, sera signé. La CNUCED a continué à former les douaniers. En Eswatini, 63 fonctionnaires des douanes (43 % de femmes) ont participé aux cours techniques et fonctionnels sur le SYDONIA World et, au Malawi, 760 membres de l'administration fiscale (44 % de femmes) ont reçu une formation. L'utilisation du SYDONIA permet d'accélérer la procédure de dédouanement et d'accroître les recettes douanières. En 2024, en Gambie, les recettes douanières ont augmenté de 32 % par rapport à 2023 et de 62 % par rapport à 2022 (année d'adoption du SYDONIA dans le pays). Au Malawi, les recettes douanières ont augmenté de 42 % entre l'exercice 2022/23 et l'exercice 2023/24. Au Mozambique, l'adoption d'un système électronique relatif à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, mis au point dans le cadre du programme SYDONIA, a eu pour résultat de réduire les délais de traitement des demandes d'autorisation de 70 %.

[21] Djibouti, Eswatini, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Madagascar, Niger, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe.

[22] Le projet est financé par les pays, l'Agence des États-Unis pour le développement international, la Banque africaine de développement, le COMESA, Expertise France et Trade Mark Africa.

[23] Burundi, Comores, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Zimbabwe.

43. **Statistiques.** La CNUCED a continué de fournir des services de renforcement des capacités et de formation dans le domaine des statistiques commerciales. En 2024, la CNUCED, conjointement avec la Division de statistique de l'ONU et l'OMC, a formé 2 264 participants issus de 178 pays aux statistiques du commerce des marchandises et des services, grâce au programme d'apprentissage en ligne Train for Trade. La CNUCED a appris au Bénin et au Sénégal comment utiliser son système d'information sur le commerce des services pour la collecte de données. Dans le cadre d'un projet du Compte de l'ONU pour le développement sur la contribution de la coopération Sud-Sud à la réalisation des ODD, mené conjointement avec d'autres entités des Nations Unies, la CNUCED a participé à un atelier national au Nigéria (décembre 2024).

44. **Mesurer les flux financiers illicites.** La réduction des flux financiers illicites, fiscaux et commerciaux, permettrait aux pays africains de mieux recouvrer l'impôt, et, partant, d'augmenter leurs dépenses sociales et de progresser sur la voie d'un développement durable. Le coût du service de la dette étant de plus en plus élevé, des mesures qui réduisent les flux financiers illicites et améliorent le recouvrement de l'impôt auraient un effet bénéfique sur la situation budgétaire du continent. En 2024, dans le cadre d'un projet visant à mesurer les flux financiers illicites financé par l'Open Society Foundations, la CNUCED a organisé deux ateliers nationaux de formation à l'intention de fonctionnaires de trois pays[24]. La CNUCED a établi des principes directeurs pour la définition et l'application de mesures propres à réduire les flux financiers illicites et les a présentés aux trois pays bénéficiaires au cours d'une réunion d'experts (février 2025).

III. Ressources financières consacrées à l'Afrique

45. Des dépenses extrabudgétaires qu'elle a engagées au titre de projets en 2024, la CNUCED a consacré 26,4 % à des activités en faveur du développement durable en Afrique. En février 2025, cela représentait un montant de 15 424 304 dollars. En valeur absolue, ce montant est inférieur de 2,4 % au montant total des dépenses au titre de projets en Afrique en 2023 (16 508 871 dollars). En valeur relative, les dépenses au titre de projets en Afrique ont continué de diminuer : leur part dans les dépenses totales au titre de projets est passée de 40,4 % en 2019 à 26,4 % en 2024 (- 14 points de pourcentage).

[24] Ghana, Namibie, Zambie.